COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 MARS 2025

« SAINT QUIRIN DE SAINT HILAIRE »

A la Salle de la Mairie de Ville en Vermois à 20H30

16 Présents : J.ADAM / D.AYRAL / E.AYRAL / J.M.BLANCK / D.BOUTILLIAT / C.COLNOT / V.DESCLE / M.M.GILLES / N. GUESNEY / J.F.GUILLAUME / V.GUILLAUME / S.LIEGEY / A.NGUN / B.PELLEGRI / J.F.PELLEGRI / G.ROYER

2 Pouvoirs : C.DONNE à E.AYRAL / A.POMPEY à C.COLNOT

I **BILAN MORAL** (E.AYRAL)

- Introduction faite par le Président A.NGUN.
- Merci à Jean François Guillaume, maire de Ville en Vermois, d'être présent, de nous soutenir dans notre travail de recherches et de valoriser notre association dès qu'il en a l'occasion.
- Nous tenons à remercier la commune de Ville en Vermois pour notre subvention annuelle de 550€.
- L'association a été déclarée en Préfecture le 07 avril 2023. Bientôt 2 ans que cette association existe.

- Depuis le début, nous cherchons un moyen de financer les travaux pour rénover notre église Saint Hilaire dans le but de la sauvegarde du Patrimoine et pour transmettre à nos générations futures un monument religieux en bon état.

- Au sujet du montage du dossier qui s'appelle « Soumettre votre projet de collecte de dons « que l'on doit envoyer à la Fondation du Patrimoine pour la campagne de Mécénat, il manque le devis du diagnostic des travaux par un architecte du Patrimoine et la réalisation de ce diagnostic. Ensuite, il faudra réaliser et payer ce diagnostic afin que le dossier soit complet pour la Fondation et enclencher l'appel aux dons.

- Christelle a fait appel à la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle à Nancy pour faire du mécénat sans passer par la Fondation du Patrimoine. Elle a constitué un dossier qui a pris un certain temps mais la réponse est négative.

- Dominique a contacté l'UDAP (Union Départementale des Architectes du Patrimoine) à Nancy. Il a obtenu des noms d'architectes.

  - Mr Hugues DUWIG est venu à l'église le 28 janvier. Il a vu la vidéo du toit de l'église et de l'intérieur. Il a pris des photos. Il est monté par l'escalier très délicat pour voir la charpente mais la porte était bloquée.

Martial, l'employé communal, a été appelé pour débloquer cette porte et grosse découverte ! Le sol est rempli de fiente et d'oiseaux morts sur une grosse épaisseur. Il faut rappeler que tout avait déjà été nettoyé en juillet 2024. 500 kg de fiente avaient été enlevés ! De nouveau, le nettoyage se fera dans les semaines à venir avec de la main d'œuvre ! Donc cet architecte sera sûrement amené à remonter pour voir la charpente. Il nous a envoyé une ébauche de son devis de diagnostic le 26 février. Le devis s'élève à 16 400 € auquel il faudra sûrement rajouter un supplément car il n'a pas pu accéder dans le toit pour examiner la charpente. De plus, il faut faire un diagnostic amiante et plomb et un diagnostic xylophage sur la charpente bois. Nous avons reçu le nouveau devis de diagnostic en ayant ajouté le Bureau d'Etudes pour la charpente, ce devis s'élève à 20 000€ TTC.

- Le 07 février, Mme Camille ANDRE est montée pour voir la charpente mais n'a pas pu y accéder. Elle nous demande de retrouver des documents attestant des derniers travaux faits sur cette charpente.

  Elle a bien repéré les fissures sur la façade intérieure et extérieure ainsi que les dégâts sur les 2 poutres latérales intérieures et sur la voûte au - dessus de l'autel. Elle pense que les fissures viennent de la charpente défectueuse. Nous attendons son devis de diagnostic.

  - Dans le doute et pour savoir si des chutes de pierre, de crépis ne vont pas se produire dans les mois à venir et pour éviter tout danger, elle nous a orientés vers un spécialiste de France Lanord Bichaton, Mr MATTERA, qui est venu lundi 10 février.

  Suite à sa visite, il a constaté des fissures intérieures et extérieures. Il considère qu'il n'y a pas de danger immédiat. IL préconise de mettre des témoins sur les fissures du fronton pour voir l'évolution de celles-ci. Au niveau des corniches latérales, il y a infiltration venant du toit donc humidité qui descend dans les murs. Si possible à traiter en priorité, notamment le nettoyage des gouttières et des descentes d'eau pluviales. Tout est lié à la toiture qui doit être refaite. Le devis pour mise en place des témoins s'élève à 1317.60 €.

  - L'architecte Camille ANDRE nous a conseillé un autre professionnel, Mr Pierre MADDALON, qui est venu le mardi 18 février. Tout équipé à cause des fientes, il est monté à l'étage pour observer la charpente. Les fientes sont surtout dans le clocher. Il a constaté quelques faiblesses de la charpente. Il a remis en place des tuiles car certaines étaient cassées et laissaient un trou d'où l'humidité.

Par l'extérieur, il a découvert une ouverture dans le clocher où passent les oiseaux. Donc il y a urgence de créer un panneau grillagé pour empêcher les oiseaux de rentrer. Les gouttières sont à nettoyer ou à remplacer. (nous attendons le retour de ses observations)

- Parallèlement à toutes ces démarches, on a consulté les archives de la mairie pour connaître les travaux qui ont été déjà réalisés dans les années précédentes de 2002 à 2011.

  - En 2002, mise aux normes conformité électrique pour 900 € suite rapport VERITAS.
  - En 2002, travaux de peinture pour 10 645 €
  - En 2002, installation d'une ventilation pour 4365 €
  - Suite à la secousse sismique en février 2003, et suite à un diagnostic SOCOTEC, renforcement de la charpente en 2004 pour 17 077 €
  - En 2004, réfection des plâtres et mise en œuvre d'un plancher sous plafond pour 13 367 €
  - En 2011, réfection peinture du plafond suite à un dégât des eaux pour 4401 €
  - Le total de ces factures représente 50 757 €.

- A côté de tout ça, la Fondation du Patrimoine nous demande de bien nous faire connaître auprès d'un large public.

- Mr NICOLET, délégué départemental de Meurthe et Moselle de la Fondation du Patrimoine, nous a contactés par mail le 27 janvier pour demander des nouvelles de nos démarches.

- Dans le bulletin paroissial, il y a eu un article et une photo suite aux journées du Patrimoine. Et dans le Municip' info, on parle de l'histoire de notre village. Dernièrement, il y a eu un article sur notre église.

- Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024, nous avons ouvert les portes de notre église les après-midis pour les Journées du Patrimoine. Quelques personnes se sont déplacées pour découvrir l'exposition de documents préparés par Christelle. Ce fut aussi un temps de partage sur l'histoire de notre église. Nous renouvellerons cette rencontre les 20 et 21 septembre 2025.

- Alors essayons de planifier quelques dates de concert pour cette année 2025. Plusieurs propositions ont été faites.

- Avant des dates de concert, une chose à noter. Pendant 2 ans, il n'a pas été utile de prendre une assurance puisque nous n'avons pas organisé de manifestation. Mais dès qu'on envisage un ou des concerts, nous sommes obligés de prendre une assurance, donc des frais supplémentaires seront engagés : environ une centaine d'euros pour l'année. Ce qui représente 1/5 de notre subvention communale.

1 Monsieur LEROUX Gilbert fait partie du groupe « Gospel Mississipi » avec 30 participants. Il demande 690 €, un local pour l'habillement et une salle pour manger. La SACEM demande 55 € ou plus et 70 € pour la paroisse de Saint Nicolas. (Nous n'avons pas les moyens de débourser 810 € et nous n'avons pas de local pour l'habillement).

2 Madame Noëlle MIGNOT, présidente de l'association 'Renaissance' à Pont Saint Vincent, se bat pour la rénovation de leur église fermée. Elle fait aussi partie de la chorale 'Alliance' de Nancy. Elle m'a proposé un concert le mardi soir 17 juin. C'est le jour de leur répétition. Les choristes sont moins disponibles le week end. La pianiste demande 200 € + 55 € de Sacem + 70 € pour la paroisse de Saint Nicolas. Donc 320 € au final. (La date du mardi soir ne nous paraît pas judicieuse.)

3 Monsieur Gilbert DUSSAULX, habitant de Ville en Vermois, fait partie de la chorale Faridol. La présidente MadameTIESSEN m'a proposé un concert le dimanche après-midi, le 21 septembre lors des journées du patrimoine. Mais finalement ils ont annulé suite à leur programme chargé.

4 La famille Guillaume connaît un musicien Mr LAHALLE du groupe vosgien 'Jazz Band' qui se propose de venir faire un concert. L'idée, c'est de faire la messe un samedi à 18h, suivie du concert à 19h. Actuellement aucune date n'a été retenue suite à leur programme chargé.

5 Lundi 20 janvier, nous avons reçu la demande du Groupe Vocal TUTTI CANTI C'est un groupe de choristes, valides pour la plupart mais aussi certains malvoyants ou en fauteuil roulant. C'est la spécificité de leur chorale. Le siège social est à l'IRR (Institut Régional de Réadaptation) boulevard Lobau.
Aux dernières nouvelles, ce groupe a choisi un autre endroit pour leur concert. Ils nous recontacteront pour un concert dans l'église en 2026.

6 Sylviane LIEGEY nous annonce un futur concert de Chorus 2000 de Dombasle le dimanche 14 décembre.

7 Nicole GUESNEY nous fait part de la venue éventuelle d'un groupe « SING FOR JOY « pour faire un concert.

Certaines démarches sont nécessaires pour organiser un concert. Voici une liste qu'on nommera QUI FAIT QUOI ?

- Fixer la date du concert en prenant connaissance des autres activités du village.
- Si le concert a lieu à la salle polyvalente, réserver la salle à l'avance à la mairie auprès de Martine. Et se renseigner si la salle est gratuite ou payante.
- Formulaire à remplir et à adresser au diocèse de Nancy Toul – Paroisse de St Nicolas de Port pour payer 70€.
- Souscription à l'assurance, et la prévenir de la ou les dates et du lieu des concerts. Attestation à fournir à la mairie et à la paroisse.
- Se renseigner auprès de la Sacem pour les frais et lister tous les morceaux de musique et leurs auteurs présentés lors du concert.
- Au niveau communication, se renseigner sur la date de parution du Municip Info pour annonce du concert et rédiger un article.
- Téléphoner ou par internet à l'Est Républicain pour parution dans la page Sortir.
- Flyer à créer et à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres du village (presque 300).
- Publication sur les réseaux.
- Ménage à faire à l'église.
- Le Jour J présence, accueil des musiciens et organisation matérielle.
- Eventuel pot de l'amitié à la fin (achats, boissons, gâteaux ……..)
- Tenir compte qu'il n'a pas de salle pour que les musiciens s'habillent et se déshabillent et il n'y a pas de toilettes à l'église.

- De plus, un concert de printemps, présenté par Harmonie Batterie Fanfare, ensemble musical de Saint Nicolas de Port, aura lieu le samedi 29 mars à la salle polyvalente à 20H30. Il nous a été demandé de nous occuper de la buvette à la pause du milieu. Christelle, Dominique et Elisabeth prennent en charge cette buvette. Le bénéfice ira à l'association. Il y aura 200 personnes environ. 6 personnes ont proposé leur aide.

- Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.

II **BILAN FINANCIER** (C. COLNOT)

Il est composé actuellement des adhésions, des dons et de la subvention de la municipalité que nous remercions.

Le budget financier est approuvé à l'unanimité.

III Election du bureau pour l'année 2025

- Président : A.NGUN
- Secrétaire : E.AYRAL
- Secrétaire adjointe :S.LIEGEY
- Trésorière : C.COLNOT

Fin de la séance : 21H 40